

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 JANVIER 2023**



Nombre de  
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois

Le : 12 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Georges BUFFARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023.

Compte rendu affiché le : 18 janvier 2023.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD  
D. BERTHOLON / O. VIALON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA  
F. VENET / M. DUPUY / D. PINEL / R. JOASSARD.

Absents excusés : B. TRENCHAT / G. VULPAS.

*Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Dominique DENIAU, Technicien Forestier de l'Unité Territoriale du Rhône, ONF.*

*Madame le Maire excuse l'absence de Béatrice TRENCHAT et de Gérard VULPAS.*

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 12 janvier 2023 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.*

*Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Georges BUFFARD se propose d'être secrétaire.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022.*

**PREVISION ET ACCEPTATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA FORET COMMUNALE PAR L'ONF :**

*Monsieur Dominique DENIAU, technicien forestier de l'Office National des Forêts, expose les grandes lignes du projet d'aménagement de la forêt communale sur 20 ans (2023 à 2042) qui comprend :*

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

*La forêt communale est située sur les Communes d'Aveize et de Duerne. Elle a une superficie de 13 hectares 44. Cette forêt est composée de 47% de feuillus et de 53% de résineux.*

*La forêt a à la fois un rôle économique par la production de bois, un rôle écologique, un rôle social et un rôle environnemental.*

*L'ONF ne gère que les forêts publiques. Dans le département du Rhône, la forêt publique représente moins de 5% du massif forestier.*



**MAIRIE**  
18, Impasse de la Mairie  
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE  
Tél : 04 74 70 03 95  
E-mail : [mairie@sainte-foy-largentiere.fr](mailto:mairie@sainte-foy-largentiere.fr)

*La forêt présente un enjeu de production de bois. Cependant, la mise en valeur est limitée. Le réseau de desserte existant n'est pas adapté aux engins forestiers actuels.*

*Sur une même parcelle, il est préconisé d'associer des essences à rôle productif, cultural ou de biodiversité.*

*Un programme de coupes est nécessaire : le but étant de prélever de manière cyclique des arbres dans les différentes parcelles. L'objectif est d'avoir de beaux arbres et de bonne qualité pour la vente. Les ventes publiques aux enchères se font par l'ONF.*

*En 2022, 15 arbres morts ont été coupés.*

*Il est prévu également une plantation de noyers ou feuillus précieux pour remplacer une plantation de peupliers vieillissants.*

*Un programme de travaux : Il est envisagé la création de dessertes. En effet, il manque des pistes forestières. Or, les coupes ne pourront se réaliser que si ces pistes existent. Des pistes à tracteurs vont être créées permettant une meilleure gestion de la forêt communale. Cette dépense sera prise en charge par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.*

*Un programme de matérialisation du périmètre : la mise en place de la matérialisation des limites de la forêt permettra d'en assurer la surveillance et d'identifier le domaine communal en évitant d'intervenir chez les voisins.*

*Face au changement climatique, l'eau devant être un enjeu prépondérant dans les années futures, il est nécessaire de préserver cette ressource.*

*Après retrait de Monsieur DENIAU, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable au projet de gestion proposée par l'ONF.*

#### **REVISION DU LOYER AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023 DU TERRAIN LOUE AU GARAGE DES ROSSANDES :**

*Madame le Maire expose à l'Assemblée que le montant du loyer du terrain loué au Garage des Rossandes doit être révisé par période triennale, soit au 1<sup>er</sup> février 2023.*

*Compte tenu de la variation de l'indice officiel du coût de la construction 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : 1948 par rapport à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : 1728 ; le montant du loyer annuel peut être porté à 1 405.99 €, soit 117.17 € par mois. (Ancien loyer annuel : 1 247.21 €, soit 103.93 € par mois).*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, le montant du loyer annuel à la somme de 1 405.99 €, soit 117.17 € par mois.*

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :**

*Madame le Maire fait part d'une convention particulière soumise par la Communauté de Communes relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques dans la Grande Rue.*

*Elle précise qu'il s'agit d'une convention tripartite qui devra être signée entre le SYDER, la Commune et ORANGE. Le Syder assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée et la pose des installations de communications électroniques. Orange assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au câblage.*

*Cette convention détermine la participation financière de la Commune qui s'élève à 6 538.82 €.*

*La convention prend effet à compter de sa signature et pour la durée de validité des travaux.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.*

#### ACCEPTATION DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE :

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 3 177 € a été accordée par la Préfecture au titre des amendes de police. Cette somme concerne l'acquisition d'un radar pédagogique et des panneaux de signalisation routière.*

*Madame le Maire précise que ce montant doit être accepté par le Conseil Municipal.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette subvention.*

#### QUESTIONS DIVERSES :

*\* Don du sang : Robert JOASSARD indique que lors de la collecte de sang du 27 décembre 2022, 60 donneurs se sont présentés. Il y a eu 54 dons dont 2 nouveaux.*

*\* Madame le Maire fait part des lettres de remerciements qui ont été très nombreuses pour la distribution des colis de Noël, le repas des Aînés, les goûters de Noël pour les enfants de l'école maternelle Simone Veil. Elle a eu également les remerciements de Clarisse PERRET, Directrice de l'école élémentaire pour le prêt des salles lors d'un problème de chauffage en fin d'année.*

*\* Madame le Maire demande de planifier la date du repas des aînés pour l'année prochaine. Ce repas aura lieu le samedi 9 décembre 2023.*

*\* Madame le Maire indique que de nombreuses manifestations sont programmées le week-end des 7, 8 et 9 juillet 2023, :*

- Vogue organisée par le Comité des Fêtes à Sainte Foy l'Argentière*
- Rassemblement des Sainte Foy de France à Sainte Foy lès Lyon.*
- Comice des 4 Cantons à Saint Laurent de Chamousset*

*Madame le Maire informe que Denise BERTHOLON s'est proposée comme responsable des repas au Comice des 4 cantons. Chaque commune devra trouver vingt bénévoles pour aider cette manifestation de grande envergure.*

*\* Madame le Maire précise que le marché a été lancé par la Communauté de Communes pour le bureau d'études qui aura à sa charge la maîtrise d'œuvre de la Grande Rue.*

*\* Madame le Maire annonce que le jeudi 19 janvier à 18 h 15 aura lieu en Mairie, la présentation du diagnostic de la vidéo protection par les référents sûreté. Ce diagnostic nous permettra d'obtenir des subventions de la part de l'Etat et de la Région.*

*La séance est levée à 21 h.*

*Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,*

*Le 18 janvier 2023,  
Le Maire,  
Karine BERGER*

